

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 février 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 3 février 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisaillon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Jessica Bédard, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-02-033

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025, avec la modification suivante :

AJOUTER : 10.1 Avis de motion et dépôt du règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.

REPORTER: L'item 4.9 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Demande de commandite du groupe Scout d'Acton Vale.
 - 4.2 - Résolution pour autoriser la liste des événements pour le début d'année 2025 déposée par Bob Magnale, Artisans Brasseurs.
 - 4.3 - Demande d'engagement pour un projet de transition de la norme BNQ21000 au monde municipal.

- 4.4 - Résolution pour désigner un représentant au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton.
 - 4.5 - Demande du Centre de Bénévolat d'Acton Vale.
 - 4.6 - Demande de commandite pour la Fête nationale du Québec du 20 juin 2025 par CÉLÉBRONS ENSEMBLE
 - 4.7 - Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail.
 - 4.8 - Demande de commandite du comité du bal des finissants de la Polyvalente Robert-Ouimet.
 - 4.9 - Demande d'Ail Barbu pour tenir l'évènement "Marché de la gare d'Acton 2025".
 - 4.10 - Invitation du Club Lions Acton Vale - Soirée personnalité de l'année
 - 4.11 - Dépôt d'une lettre de remerciement.
- 5 - CONSEIL
- 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Nomination du comité organisateur de la Semaine de la municipalité et autorisation du budget nécessaire à cette fin.
 - 5.3 - Nomination du comité organisateur de "Célébrons ensemble", pour l'année 2025.
 - 5.4 - Résolution pour autoriser madame Vicky Beaudoin, du Centre de bénévolat d'Acton Vale, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
 - 5.5 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (parc Donald-Martin).
 - 5.6 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (Centre sportif).
 - 5.7 - Résolution concernant la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC d'Acton.
 - 5.8 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture à la MRC d'Acton pour des travaux d'entretien dans la Branche 1 du cour d'eau Guilbert-Champagne.
 - 5.9 - Résolution pour décréter des travaux municipaux.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
- 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 8.1 - Résolution pour désigner les signataires de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (PAPNM).

- 8.2** - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPP) - Volet régional.
 - 8.3** - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPP) - Volet local.
- 9** - TRÉSORERIE
 - 9.1** - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
- 10** - GREFFE MUNICIPALE
 - 10.1** - Avis de motion et dépôt du règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
- 15** - LOISIRS
 - 15.1** - Résolution ayant pour but de modifier le signataire pour l'ensemble des documents du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, dans le projet de "Réfection du système d'éclairage et du tableau indicateur situés au stade de baseball Léo-Asselin".
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
 - 16.1** - Résolution pour approuver le plan d'action - Mise à jour du plan d'action de la norme de plomb dans l'eau distribuée.
- 17** - INCENDIE
- 18** - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 18.1** - Demande de modification du règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé un usage habitation de 4 à 8 logements dans la zone municipale 131.
 - 18.2** - Demande de modification du règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé un usage habitation de 4 à 8 logements dans la zone municipale 134.
- 19** - VARIA
 - 19.1** - Vote de félicitations.
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3** - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1** - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025.

2025-02-034

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-02-035

4.1 - Demande de commandite du groupe Scout d'Acton Vale.

Attendu que le groupe Scout d'Acton Vale soumet, à la Ville d'Acton Vale, une demande pour le financement des camps de l'année 2025;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000\$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à groupe Scout d'Acton Vale à titre de contribution financière pour les jeunes d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-036

4.2 - Résolution pour autoriser la liste des événements pour le début d'année 2025 déposée par Bob Magnale, Artisans Brasseurs.

Attendu que la compagnie Bob Magnale artisans brasseurs soumet une demande d'autorisation pour la tenue d'événements ponctuels;

Attendu que la compagnie demande de prolonger les heures d'ouverture en fonction des événements autorisés;

Attendu que la compagnie dépose sa liste d'événements pour l'année 2025, soit:

- 9 février : Super Bowl, fermeture à 23h;
- 12 février : Tournoi 4 nations Canada vs Suède (diffusion du match), ouverture de 18h à 23h;
- 7 mars : Show Durst (show death metal), fermeture à 23h;
- 21 mars : Cabane à Bob et band (sandwich inspiration cabane à sucre et band trad), fermeture à 23h;
- 4 avril : Punk Rock 1 vol. 1 (show punk rock), fermeture à 23h;
- 18 avril : Punk Rock 1 vol. 2 (show punk rock), fermeture à 23h;
- 28 juin : Entre la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada (band Québec/Canada), fermeture à 23h;

Attendu que la résolution 2023-06-254 spécifiait que, pour la tenue d'événements spéciaux, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, doit être autorisée au préalable par le conseil municipal;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser les événements suivants:

- 9 février : Super Bowl, fermeture à 23h;
- 12 février : Tournoi 4 nations Canada vs Suède (diffusion du match), ouverture de 18h à 23h;
- 7 mars : Show Durst (show death metal), fermeture à 23h;
- 21 mars : Cabane à Bob et band (sandwich inspiration cabane à sucre et band trad), fermeture à 23h;
- 4 avril : Punk Rock 1 vol. 1 (show punk rock), fermeture à 23h;
- 18 avril : Punk Rock 1 vol. 2 (show punk rock), fermeture à 23h;
- 28 juin : Entre la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada (band Québec/Canada), fermeture à 23h;

Qu'elle doit s'assurer de détenir tous les permis requis et conformes de toutes les instances, autres que la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-037

4.3 - Demande d'engagement pour un projet de transition de la norme BNQ21000 au monde municipal.

Attendu que M. Nicholas Fecteau, professionnel de recherche pour la Chaire de recherche municipale pour les villes durables de l'Université du Québec à Trois-Rivières, souhaite l'engagement de la Ville d'Acton Vale à un projet qui consiste à transposer la norme BNQ21000, en gestion du développement durable, aux municipalités du Québec;

Attendu que M. Fecteau soumet à la Ville une demande de contribution financière ainsi qu'un engagement de collaboration dans les travaux à réaliser par des entrevues, ateliers, partages d'informations, etc., pour l'identification des thèmes, la collecte des données et la validation du contenu produit;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à collaborer aux travaux à réaliser pour ce projet qui consiste à transposer la norme BNQ21000 en gestion du développement durable;

Que la Ville d'Acton Vale accorde une contribution financière de 1 000 \$ par année, pour une durée projetée de 2 ans;

De financer cette dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-038

4.4 - Résolution pour désigner un représentant au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu de nommer Dave Timmons, directeur des services culturels et sportifs, à titre de représentant au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton, afin de mieux répondre aux objectifs de la Politique culturelle de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-039

4.5 - Demande du Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale veut organiser une journée d'activité musicale, pour ramasser des dons, au parc Roger-LaBrèque le samedi 9 août 2025 de 8h à 19h et, en cas de pluie, remise au dimanche 10 août de 8h à 19h;

Attendu que le Centre de Bénévolat soumet une demande pour :

- Avoir accès au parc Roger-LaBrèque;
- Fermeture de la rue Dubois ;
- Avoir accès à l'électricité nécessaire au branchement des instruments de musique et autres appareils ;
- Avoir accès aux salles de bain du sous-sol de la bibliothèque ;
- Avoir accès au réfrigérateur utilisé pour la vente de boissons lors des Mardis Chauds ;
- Une contribution financière de 1 500 \$ et plus;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'accès au parc Roger-LaBrèque, au Centre de Bénévolat d'Acton Vale, le samedi 9 août de 8h à 19h pour la tenue d'une journée d'activité musicale et remise au dimanche 10 août de 8h à 19h en cas de pluie;

D'autoriser la fermeture de la rue Dubois de 12h30 à 19h, seulement avec la fourniture de clôtures;

Que le Centre de Bénévolat possède une assurance responsabilité et en fournisse une copie à la Ville avant la tenue de l'activité;

D'autoriser l'accès à l'électricité nécessaire au branchement des instruments de musique et autres appareils;

D'autoriser l'accès aux salles de bain du sous-sol de la bibliothèque;

D'autoriser l'accès au réfrigérateur utilisé pour la vente de boissons lors des Mardis Chauds;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-040

4.6 - Demande de commandite pour la Fête nationale du Québec du 20 juin 2025 par CÉLÉBRONS ENSEMBLE

Attendu que cette année encore, le comité organisateur de CÉLÉBRONS ENSEMBLE prendra en charge l'organisation de la Fête nationale du Québec;

Attendu que l'organisation d'un tel événement demande des mois de préparation et est tributaire des caprices de la météo alors, afin de parer à toute éventualité, le comité souhaiterait avoir accès au Centre sportif, en cas de mauvais temps;

Attendu que le comité demande une commandite pour la location de l'aréna s'il doit opter pour cette deuxième option;

Attendu que le comité demande l'autorisation de présenter deux demandes de permis de boisson pour l'événement, soit une autorisation pour le Parc Donald-Martin et l'autre pour le Centre sportif;

Attendu que le comité soumet une demande de commandite d'un montant de 20 000 \$ afin d'assurer de bien couvrir toutes les dépenses;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'utilisation du Centre sportif en cas de mauvais temps;

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à CÉLÉBRONS ENSEMBLE à titre de commandite, applicable sur la réservation du Centre sportif en cas de pluie;

D'autoriser à présenter deux demandes de permis de boisson pour l'événement;

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 000\$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447, à CÉLÉBRONS ENSEMBLE à titre de commandite pour l'organisation de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 - Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail.

Le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail*.

La commission désire notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière.

Le conseil en prend acte.

4.8 - Demande de commandite du comité du bal des finissants de la Polyvalente Robert-Ouimet.

Le comité du bal des finissants de la Polyvalente Robert-Ouimet soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de commandite, afin

d'aider et bonifier l'organisation du bal dans l'ensemble de ses services offerts sur place.

Le conseil en prend acte.

4.9 - Demande d'Ail Barbu pour tenir l'évènement "Marché de la gare d'Acton 2025".

L'item 4.9 est reporté à une séance ultérieure.

2025-02-041

4.10 - Invitation du Club Lions Acton Vale - Soirée personnalité de l'année

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 360 \$ et une dépense d'un montant de 150 \$ pour l'achat d'un cadeau de présence, ainsi que leur paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale, pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le samedi 15 mars 2025, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.11 - Dépôt d'une lettre de remerciement.

Dépôt d'une lettre de remerciement du Club Lions Acton Vale à la suite à l'activité de la guignolée 2024.

Le conseil en prend acte.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2025-02-042

5.2 - Nomination du comité organisateur de la Semaine de la municipalité et autorisation du budget nécessaire à cette fin.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que soient nommés, pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la municipalité à Acton Vale, qui aura lieu du 1er au 8 juin 2025, les personnes suivantes : mesdames Vicky Lessard et Pierrette Lajoie, messieurs Stéphane Chagnon, Éric Charbonneau, Raymond Bisailon et Dave Timmons;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée, ainsi que son paiement, pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-043

5.3 - Nomination du comité organisateur de "Célébrons ensemble", pour l'année 2025.

Attendu qu'il y a lieu de nommer les gens de la Ville qui feront partie du comité organisateur de "Célébrons ensemble", édition 2025;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que soient nommés, pour faire partie du Comité organisateur de « Célébrons ensemble » pour l'année 2025, les personnes suivantes : mesdames Pierrette Lajoie, Annie Gagnon et Johanne Joannette ainsi que monsieur Stéphane Chagnon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-044

5.4 - Résolution pour autoriser madame Vicky Beaudoin, du Centre de bénévolat d'Acton Vale, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale tiendra, le samedi 9 août 2025, remis au dimanche 10 août en cas de pluie, une journée d'activité musicale au parc Roger-LaBrèque;

Attendu que le Centre de Bénévolat prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser madame Vicky Beaudoin du Centre de Bénévolat à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée d'activité musicale le samedi 9 août 2025 ou le dimanche 10 août 2025 en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-045

5.5 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (parc Donald-Martin).

Attendu que la fête nationale du Québec aura lieu le vendredi 20 juin 2025;

Attendu que le comité de CÉLÉBRONS ENSEMBLE prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, de CÉLÉBRONS ENSEMBLE, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale du Québec le 20 juin 2025, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-046

5.6 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (Centre sportif).

Attendu que la fête nationale du Québec aura lieu le vendredi 20 juin 2025 au parc Donald Martin, mais en cas de pluie, aura lieu au Centre sportif;

Attendu que le comité de CÉLÉBRONS ENSEMBLE prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, de CÉLÉBRONS ENSEMBLE, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale du Québec le 20 juin 2025, au Centre sportif en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-047

5.7 - Résolution concernant la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC d'Acton.

Attendu le Conseil des maires de la MRC d'Acton du 21 janvier 2025 dernier;

Attendu que, suite à ce Conseil, il a été décidé que la municipalité d'Acton Vale accueillerait une nouvelle œuvre achetée via la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC;

Attendu que, selon ladite Politique, l'œuvre doit être installée dans un endroit public, accessible gratuitement et achalandé par les citoyens. Cet endroit doit être à l'intérieur et avoir le plus possible un éclairage naturel;

Attendu que la MRC suggère que l'œuvre soit placée au Complexe multisports Desjardins;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale installe l'œuvre d'art au Complexe multisports Desjardins afin que celle-ci soit accessible gratuitement, dans un endroit achalandé par les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-048

5.8 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture à la MRC d'Acton pour des travaux d'entretien dans la Branche 1 du cour d'eau Guilbert-Champagne.

Attendu les travaux d'entretien en cours pour la Branche 1 du cour d'eau Guilbert-Champagne;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation partielle pour les dépenses encourues jusqu'à ce jour dans le traitement du dossier;

Attendu que le total de la facture s'élève à 4 372,73 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 372.73 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture partielle portant le numéro CRF2500008, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-049

5.9 - Résolution pour décréter des travaux municipaux.

Attendu *la Loi sur les Travaux municipaux*;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

Aménagement - Espaces verts

Description	Montant	Source financement
Parc linéaire - Rivière Le Renne	50 000 \$	Fonds structurant local
Renne	12 500 \$	Fonds général

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-02-050

8.1 - Résolution pour désigner les signataires de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (PAPNM).

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le directeur général, Stéphane Chagnon, ainsi que le maire, Éric Charbonneau, de la Ville d'Acton Vale, à conclure une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable concernant l'octroi d'une subvention pour l'amélioration des passages à niveau de la rue du Marché et de la rue Dalpé dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux - Volet 2: Amélioration de la sécurité, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-051

8.2 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet régional.

Attendu que le directeur général entend faire une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet régional, pour l'achat regroupé d'une station de remplissage d'air respirable pour les services d'incendie des municipalités d'Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire d'Acton, Saint-Théodore d'Acton et Upton;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à faire cette demande auprès du Développement Économique et Local de la MRC d'Acton;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à soumettre au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton ledit projet et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-052

8.3 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet local.

Attendu que le directeur général entend faire une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet local, pour l'aménagement d'abris des joueurs sur le terrain de soccer numéro 1;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à faire cette demande auprès du Développement Économique et Local de la MRC d'Acton;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à soumettre au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton ledit projet et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2025-02-053

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 au 29 janvier 2025	59 335.27 \$
<ul style="list-style-type: none">Paiements par AccèsD du 01 au 29 janvier 2025	210 237.18 \$
<ul style="list-style-type: none">Salaires, REER pour le mois de janvier 2025	186 072.23 \$

<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement par carte de crédit - Loisirs du 01 au 29 janvier 2025 	84.25 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de janvier 2025 	240 289.97 \$
Grand Total	696 018.90 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Avis de motion et dépôt du règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné l'avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale », qui sera adopté à une séance subséquente.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2025-02-054

15.1 - Résolution ayant pour but de modifier le signataire pour l'ensemble des documents du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, dans le projet de "Réfection du système d'éclairage et du tableau indicateur situés au stade de baseball Léo-Asselin".

Attendu que la convention d'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, concernant le projet "Réfection du système d'éclairage et du tableau indicateur situés au stade de baseball Léo-Asselin", nous a été transmise pour signature;

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale désigne le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, comme personne autorisée à agir en son nom et

à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2025-02-055

16.1 - Résolution pour approuver le plan d'action - Mise à jour du plan d'action de la norme de plomb dans l'eau distribuée.

Attendu que le *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec* exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution;

Attendu qu'en mars 2021, la norme du plomb a été abaissée afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable et de tenir compte de la recommandation de Santé Canada pour le plomb, établie à 5 ug/L;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale approuve, tel que déposé, le plan d'action afin de rencontrer les normes prévues à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-02-056

18.1 - Demande de modification du règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé un usage habitation de 4 à 8 logements dans la zone municipale 131.

Attend que M. Martin Lussier, représentant de la compagnie Courtage Martin Lussier Inc., demande des modifications règlementaires afin que puisse être entrepris un projet de construction d'une résidence de 4 logements dans la zone municipale 131 à Acton Vale;

Le projet implique de modifier les trois dispositions règlementaires suivantes :

- Règlement de zonage 069-2003, article 2.3.1 :

Modification des usages autorisés dans la zone municipale 131, afin que soit ajouté aux usages permis un usage d'habitation de classe C-1 (résidence multifamiliale isolée de 4 à 8 logements);

- Règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 :

Modification des normes d'implantation prescrite à la grille des usages et des normes afin que soit autorisée, dans la zone 131, une marge de recul latérale minimale de 2 mètres en remplacement de la marge de recul latérale minimale de 3 mètres actuelle;

- Règlement de zonage 069-2003, article 9.6 :

Modification de la largeur minimale prescrite pour une allée de circulation à double sens afin que celle-ci soit rétrécie de 1 mètre, soit de 7 mètres minimum à 6 mètres minimum;

Attendu que ce secteur est identifié comme étant un secteur d'expansion à faible densité au plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que les terrains construits dans la zone 131 sont occupés par des résidences unifamiliales et que le fait de permettre un usage résidentiel multifamilial de 4 à 8 logements viendrait briser l'harmonie et l'homogénéité du milieu bâti environnant;

Attendu que les lots vacants de cette zone ont été subdivisés pour être conformes, afin de permettre l'implantation de résidences unifamiliales;

Attendu que le lot sur lequel la construction est projeté ne respecte pas les normes de lotissement prescrites quant à la largeur minimale du terrain requise pour une habitation de 4 logements et que le projet ne pourrait être réalisé qu'advenant la délivrance d'une ou de plusieurs dérogations mineures;

Attendu qu'il est recommandé de maintenir le statu quo quant aux normes d'implantation prescrites pour la zone 131 et que les normes d'aménagement d'une aire de stationnement font déjà l'objet d'une réflexion de la part du Conseil municipal;

Attendu la recommandation No: 003-2025 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 003-2025 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser les modifications règlementaires demandées

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-057

18.2 - Demande de modification du règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé un usage habitation de 4 à 8 logements dans la zone municipale 134.

Attendu que M. Samuel Joubert, représentant de la compagnie Gestion Samuel Joubert Inc., demande une modification règlementaire, afin que soit autorisé un projet de construction d'une résidence multifamiliale de 8 logements dans la zone municipale 134 à Acton Vale;

Attendu que le demandeur souhaite obtenir une modification au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.1, afin que soit ajouté aux usages permis dans la zone municipale 134, un usage d'habitation de classe C-1 (résidence multifamiliale isolée de 4 à 8 logements);

Attendu que la zone 134 est constituée en très forte majorité de résidences unifamiliales qui pour la plupart compte un seul étage et que le fait de permettre un usage résidentiel multifamilial de 4 à 8 logements viendrait briser l'harmonie et l'homogénéité du milieu bâti environnant;

Attendu que le bâtiment projeté aurait quatre niveaux de plancher, soit un sous-sol et trois étages, ce qui ne correspond pas du tout à la volumétrie des résidences environnantes;

Attendu que le fait d'accorder cette modification règlementaire pourrait avoir pour effet de causer un préjudice sérieux aux propriétaires de résidences voisines;

Attendu la recommandation No: 004-2025 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 004-2025 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser les modifications règlementaires demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2025-02-058

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations au Club de patinage artistique Les Étincelles, à la suite des jeux régionaux 2025 qui se déroulaient les 25 et 26 janvier 2025 dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 23.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 23.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-quatre minutes (20; 24).

Éric Charbonneau
Maire

Jessica Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date